

---

La réunion ministérielle de novembre, qui sera d'ailleurs présidée par le Canada, est la première réunion à ce niveau depuis 1973. On ne s'attend pas à ce qu'elle lance une nouvelle grande série de négociations commerciales, mais plutôt à ce qu'elle produise un programme de travail convenu — un agenda commercial pour les années 80 — qui permettra d'examiner les questions à régler et les domaines d'intérêt particulier de façon à renforcer le système dans son ensemble et à le rendre davantage adapté aux circonstances, donc plus utile. Nous attachons la plus haute priorité au succès de cette réunion tout en préparant nos dossiers sur les questions qui intéressent tout particulièrement le Canada.

Nous voulons essentiellement que la communauté commerciale internationale s'attaque à un certain nombre de questions qui n'ont pas été étudiées, ou qui ne l'ont pas été de façon satisfaisante, lors des négociations précédentes du GATT.

#### Questions à régler

1) L'émergence des nouveaux pays industriels en tant que grande force de l'économie mondiale en est un exemple. Ces pays en voie de développement mais avancés (Corée, Brésil, Singapour) ont énormément profité des négociations successives qui se sont tenues sous l'égide du GATT. Mais ils n'ont pas assujéti leurs propres régimes d'importation aux règles qui avaient été acceptées par les pays développés. Les échanges du Canada avec ces pays se sont accrus énormément au cours des dix dernières années. En 1971, nos exportations vers les nouveaux pays industriels représentaient moins de 900 millions de dollars par année. En 1980, ce chiffre avait presque atteint 6 milliards de dollars. Il me semble que l'une des grandes priorités des années 80 doit être de veiller à ce que ces pays acceptent davantage d'obligations, dans le cadre du GATT. Ils doivent apporter au cadre commercial international une contribution qui soit à la mesure de leur enjeu dans le système. C'est un objectif que nous partageons avec les autres pays développés et, pourrais-je ajouter, avec certains pays moins développés.

2) Les efforts pour négocier un accord relatif aux mesures de sauvegarde ont échoué lors du Tokyo Round. Un tel accord, qui s'inspirerait des dispositions du GATT concernant la protection d'urgence contre les importations qui causent un préjudice sérieux, constituerait un cadre plus acceptable et mieux équilibré pour de telles mesures. Le Canada n'a pas intérêt à voir un système dans lequel les nations commerçantes plus importantes, opérant à l'extérieur des règles du GATT, peuvent conclure des ententes avantageuses avec les pays fournisseurs pour protéger leur propre marché. Nous voulons un système qui forcerait tous les pays à suivre les mêmes règles et qui garantirait que les exportations canadiennes ne font pas l'objet d'une discrimination frivole ou inutile de la part de nos partenaires. Par ailleurs, un tel système devrait permettre l'application de mesures d'urgence lorsque de telles mesures sont pleinement justifiables.

3) Le système de règlement des différends au sein du GATT a été soumis à des tensions de plus en plus fortes au fur et à mesure que les différends commerciaux se sont